Image not found or type unknown

Trvaux me concernent ?

Par **mokapoka**, le **24/04/2023** à **19:23**

Bonjour

Je suis le propriétaire d'un parking dans un immeuble où je n'habite pas. Je viens de recevoir un appel de travaux concernant la REPRISE ETANCHEITE BALCONS.

J'ai contacté la syndique et je leur ai demandé pourquoi je dois payer pour les travaux concernant des balcons, puisque je suis uniquement le propriétaire d'un parking. Voici leur réponse : Il s'agit des travaux sur les structures des immeubles lesquels sont à la charge de l'entier du Syndicat des copropriétaires y compris donc les parkings.

Il y a même une fois j'ai du payer pour réparation de local pour vélos !

Est ce que à votre avis c'est normale !?

Merci d'avance

Par **Pierrepauljean**, le **24/04/2023** à **19:39**

bonjour

il faut relire le RDC l'étancheité du balcon est surement une charge commune générale

Par **mokapoka**, le **24/04/2023** à **21:53**

Merci pour votre réponse. Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés